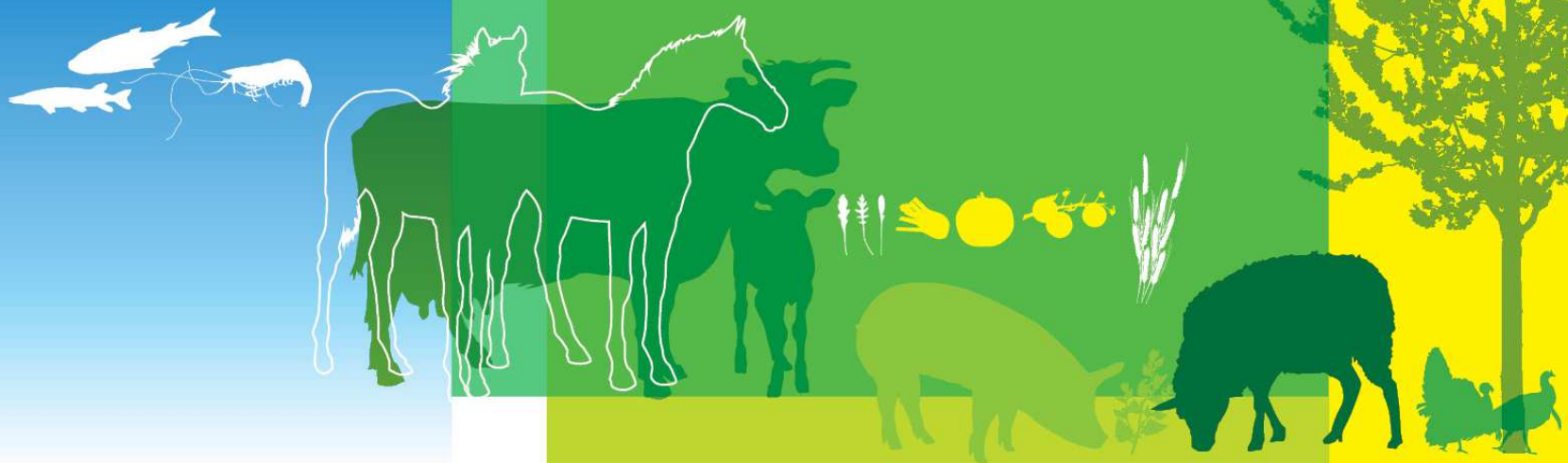


Conseil spécialisé de la filière céréalière

Le plan de relance blé dur

Le 13 mai 2015

à FranceAgriMer





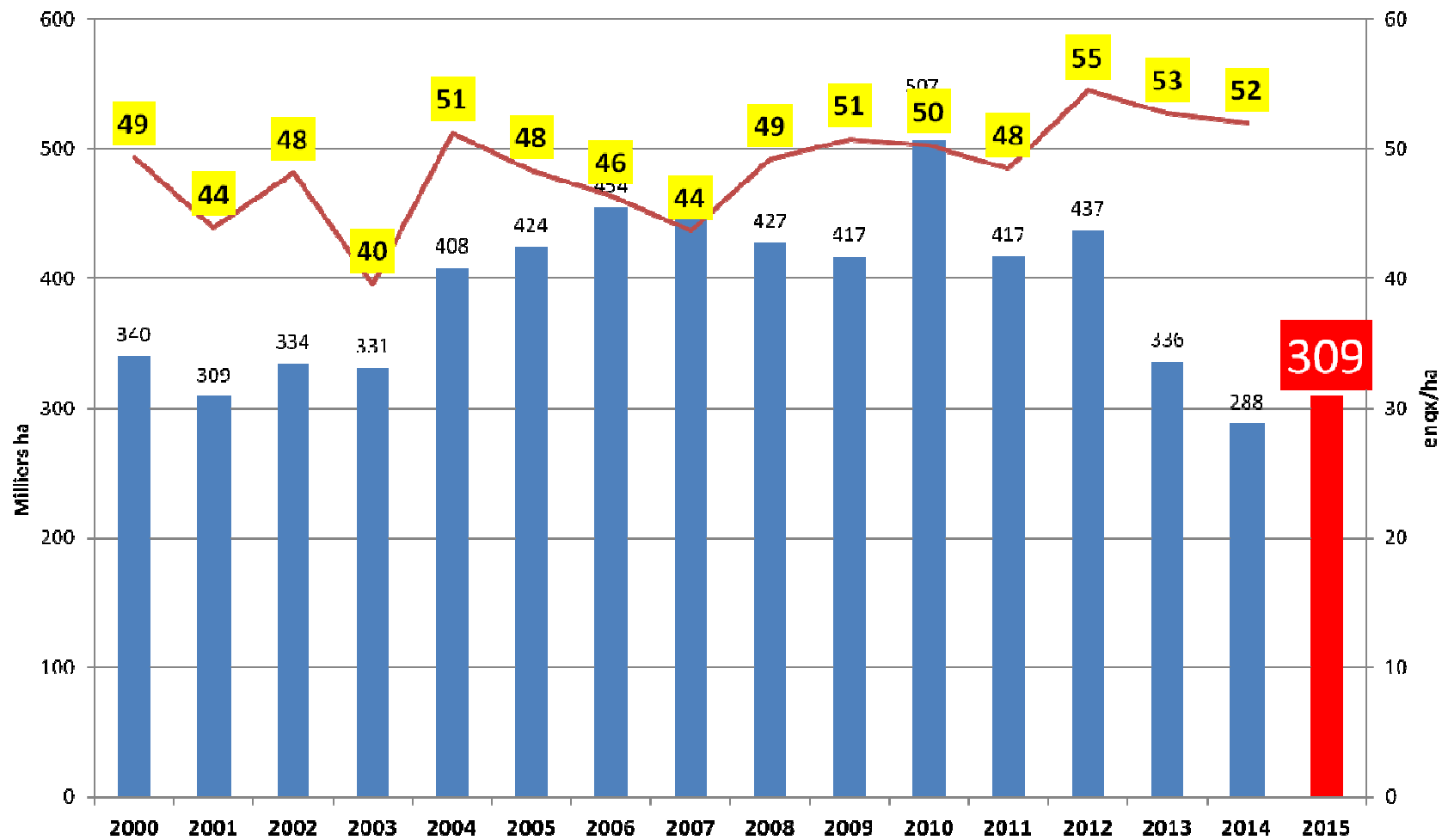
Contexte :

- Baisse majeure des emblavements (-30%),
- Malgré une demande mondiale soutenue (sud Méditerranée),
- Les pâtes alimentaires consommées par 98% des français,
- Redressement modéré en 2014/2015 malgré des prix mondiaux soutenus (+13%).

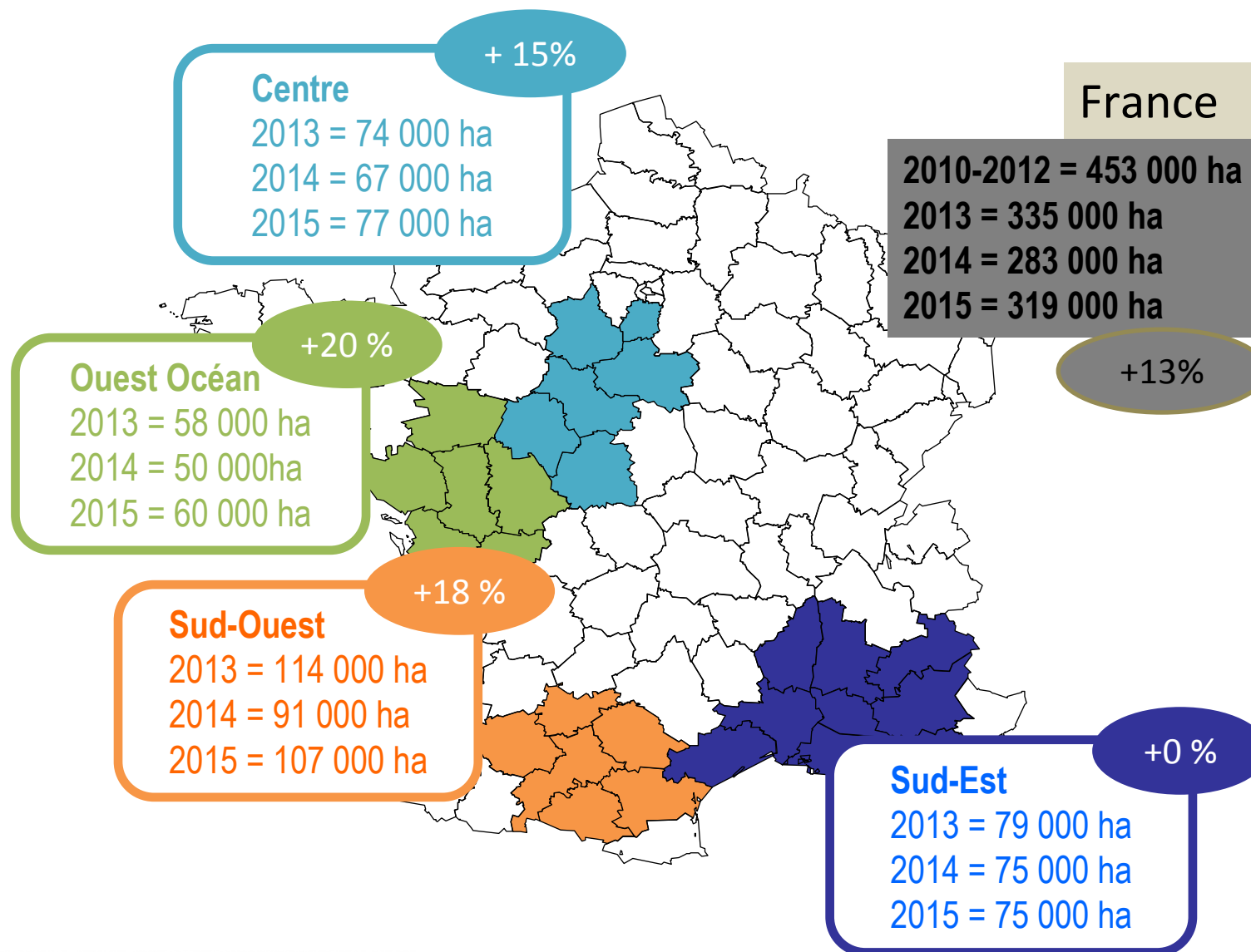
Il existe une véritable opportunité pour la filière blé dur française de :

- rétablir la production,
- consolider une production en progression durable et de qualité.

Blé dur : Evolution depuis 15 ans



Blé dur France : augmentation des surfaces





Pour un plan de relance blé dur (1)

OBJECTIF : doubler la production française de blé dur d'ici 2025 → 3 à 3,5 MT/an en 2020/2025 (1,4 MT, max. de 2,3 MT).

- 1. Développer la production dans toutes les zones de production** : zones sud et nord complémentaires et non concurrentes
- 2. Reconnaître le blé dur comme production à part entière** : le blé dur doit être reconnu comme une espèce spécifique (PAC)
- 3. Développer la recherche et l'innovation** : plateforme blé dur, Novadur (UMT 2014) sur mosaïque, fusariose, éligibilité du blé dur au FSOV...
- 4. Diffuser de nouvelles variétés** : dépôt de nouvelles variétés par les obtenteurs (rendement, résistance aux maladies, qualité technologique...)

Pour un plan de relance blé dur (2)

5. **Optimiser les pratiques agronomiques et les itinéraires techniques** : améliorer la performance économique de la production → augmentation des rendements et de leur régularité, coûts de production, qualité (mobilisation des Comités Techniques Blé dur)
6. **Consolider le dispositif d'aides couplées européennes** : aide couplée en zone traditionnelle (7M€)
7. **Adapter la collecte et le stockage chez les OS** : rôle des OS dans le développement de la production et la contractualisation amont
8. **Consolider et développer la transformation de blé dur en France** : 0,5 à 0,7MT, mobilisation des industriels de la semoulerie et des pâtes alimentaires. Contrats cadres (quantités, qualité, logistique, prix...)
9. **Développer une exportation soutenue et régulière** : développer une offre française visible, cohérente, continue, croissante et répondant aux besoins qualitatifs des acheteurs
10. **Communication** : des opérations ciblées, en 1^{er} lieu vers les producteurs impliqués dans le développement de surfaces nouvelles...